Amélioration de classe d'efficacité CECB - Formulaire de demande d'aide financière après la réalisation des travaux

A envoyer à : OIKEN, rue de l'industrie 43, 1950 Sion ou à transition-adm@oiken.ch

Requérant-e (Propriétaire)

Numéro de dossier :.....

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél. / Mobile :

Courriel :.....

Coordonnées bancaires

Nom / Ville de la banque :

Titulaire du compte :

Adresse du titulaire :

Numéro IBAN : CH :

Engagement

Les travaux exécutés correspondent-ils précisément à ceux mentionnés dans la demande d'aide financière ? ☐Oui ☐Non

Si non, préciser les modifications :

.....

.....

.....

Montant de l'aide cantonale octroyée

Par cette signature, le soussigné atteste de l'exactitude des informations qui précèdent ainsi que d'avoir pris connaissance des conditions du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables :

Lieu et date : Signature :

Document à joindre à l'attestation de fin de travaux

- Une preuve de paiement de l'aide financière octroyée par le canton du Valais : **Mesure M-10.**

Conditions d'octroi

1. Les conditions d'octroi sont similaires à celle du Programme Bâtiment du Canton du Valais **:** **M-10** Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale.
2. L'aide financière communale est versée sur **preuve du paiement** de la subvention cantonale du Programme Bâtiment.
3. L'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10'000.- ou Fr. 20'000.- par demande selon le type d'habitation, max. 50% de la subvention cantonale.
4. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 36 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide par la commune.